RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE PIERRE DU TERRAIL
PONTCHARRA
Académie de Grenoble
Année scolaire 2022/2023
Séance n°1 du 15 novembre 2022

Lycée Pierre du Terrail Pontcharra

Procès-verbal du conseil d'administration

du 15 novembre 2022

Séance n° 1 de l'année scolaire 2022-23, convoquée le 21 octobre 2022
Présidence : Régis BERTHOLET, Proviseur
Nombre de présents : **24 puis 22** Quorum : 13
Absents excusés : M MATHON, Mmes SIMONATO et RAJOHNSON
Secrétaire de séance : Mme LACHENY
Invité sans droit de vote : M. GLOTIN (professeur)

Questions traitées :	**Nombre de feuillets**
I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES	3
II. AFFAIRES FINANCIERES	3
III. AFFAIRES SCOLAIRES	
IV. QUESTIONS DIVERSES	1

LYCEE PIERRE DU TERRAIL Le Proviseur 38530 PONTCHARRA

Le Président,

R. BERTHOLET

Le secrétaire de séance,

A. LACHENY

Conforme aux délibérations

Le quorum étant atteint, la séance commence à 18h15

I AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Adoption du compte-rendu du précédent conseil d'administration, le 27 juin 2022

Vote :

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Le compte-rendu est adopté.

2. Adoption des différentes instances émanant du conseil d'administration

Après échanges avec les participants, la composition des différentes commissions est établie puis présentée au vote

Composition :
- du conseil d'administration
- de la commission permanente
- du conseil de discipline
- de la commission éducative
- du conseil de la Vie lycéenne (CVL)
- de la commission d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESCE)
- de la commission d'hygiène et sécurité (CHS)

Pas de professeur au CVL, un appel à candidature sera fait à l'ensemble des professeurs.
Vote :

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

La composition des différentes commissions est adoptée.

3. Délégations

Plusieurs délégations sont proposées au conseil d'administration afin de faciliter le fonctionnement quotidien de l'établissement et limiter le recours au vote du conseil d'administration pour les affaires courantes.

Autorisation donnée au Chef d'Etablissement pour
- signer les contrats ou conventions à incidence annuelle.
- signer les conventions de stage avec les établissements de formations et les entreprises
- représenter le lycée en justice en qualité d'organe exécutif de l'E.P.L.E.

M. BERTHOLET informe qu'il a délégué sa signature à Mme Catherine GOMEZ pour toute commande inférieure ou égale à 800.00€ HT.

Délégation du CA à la commission permanente. Cette délégation permettrait, s'il en était besoin, de prendre des décisions sans réunir le CA. Les textes administratifs encadrent cette délégation à certaines compétences :

1)L'adhésion à tout groupement d'établissements ;

2)La passation des marchés, contrats et conventions dont l'établissement est signataire, à l'exception :

- Des marchés qui s'inscrivent dans le cadre d'une décision modificative adoptée conformément au 2° de l'article R. 421-60 ;

-en cas d'urgence, des marchés qui se rattachent à des opérations de gestion courante dont le montant est inférieur à 5 000 euros hors taxes pour les services et 15 000 euros hors taxes pour les travaux et équipements ;

-des marchés dont l'incidence financière est annuelle et pour lesquels il a donné délégation au chef d'établissement.

3) Les modalités de participation au plan d'action du groupement d'établissements pour la formation des adultes auquel l'établissement adhère, le programme annuel des activités de formation continue et l'adhésion de l'établissement à un groupement d'intérêt public ;

4) La programmation et les modalités de financement des voyages scolaires ;

5) Il autorise l'acceptation des dons et legs, l'acquisition ou l'aliénation des biens, ainsi que les actions à intenter ou à défendre en justice et la conclusion de transactions ;

Vote :

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Chacune des délégations mentionnées est adoptée.

4. Présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

M Bertholet explique que depuis novembre 2001, la loi impose à tout employeur la mise en place de ce document d'évaluation et de prévention des risques professionnels. Les établissements sont concernés au même titre que toute entreprise ayant au moins un salarié. M Bertholet rappelle qu'en matière de sécurité, l'employeur a une obligation de résultat et que tout doit être mis en œuvre pour éviter les accidents.
Ce document consiste à repérer et prévenir les dangers potentiels auxquels sont confrontés les personnels d'un établissement. On évalue alors le niveau d'un risque en fonction de sa potentielle gravité et de sa fréquence. Il convient ensuite d'agir pour réduire ces risques, en se fixant des échéances et en interpellant si besoin, les différentes administrations. Il est important de voir ce document comme une démarche dynamique avec des mises à jour régulières. La sécurité doit alors devenir l'affaire de tous.
Au lycée, le travail a été engagé en fin d'année scolaire avec les agents et les labos de sciences. Les équipes de professeur ont complété le travail et la démarche est maintenant engagée, avec un premier document éditable et présenté lors de la commission hygiène et sécurité du jeudi 10 novembre.
La partie la plus intéressante concerne le plan d'actions proposé suite à l'analyse des risques. Ces actions peuvent relever de travaux, d'achats de matériel, de réorganisation du travail…

A l'occasion des échanges, les problèmes de régulation du chauffage sont soulignés, pour les salles Granier et l'annexe. De plus, il est souligné que l'escalier extérieur de secours est particulièrement glissant en cas de pluie.

II AFFAIRES FINANCIERES et COMPTABLES

1. Admission en Non-valeur

Mme Gomez explique qu'il reste quelques créances de l'année 2020 et 2021 (110€) pour des élèves qui ont quitté le lycée et pour qui le recouvrement couterait trop cher. L'idée est donc de régulariser les comptes pour des créances qui ne seront à priori jamais recouvrées.

Vote :

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

L'admission en non-valeur est adoptée.

2. Irrécouvrabilité

Suite à plusieurs relances auprès d'une famille et la mise en place procédure auprès de l'huissier, il s'avère que la famille n'est pas solvable. De fait, l'agent comptable a établi un certificat irrécouvrabilité et le lycée se retrouve contraint de prendre en charge le montant des dettes, après approbation du CA (351.92€).

Vote :

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Le conseil administration accepte la prise en charge de la dette.

3. Echange Pontcharra/Carthagène (Espagne)

Un échange est prévu pour 30 élèves de 2nde (espagnol LV2) et 3 professeurs entre les 2 établissements. Les correspondants espagnols viendront une semaine fin janvier tandis que les français partiront au printemps. Le budget prévisionnel de l'échange est présenté par Mme Montassu avec une participation des familles d'un montant de 450€ Le coût pour le lycée s'élèvera à 1350€ correspondant à la participation financière des accompagnateurs.

Mme Duprez et M Chioso font remarquer le montant important pour un échange. Mme Montassu explique que de nombreuses activités expliquent le prix (voile en mer pour le français et ski pour les espagnols). M Belleau ajoute que l'objectif est aussi de relancer l'échange, après le COVID et des changements d'équipe dans les deux établissements.

Vote :

Votants : 24	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 2

Le principe du voyage et le budget prévisionnel sont adoptés.

4. Prélèvement sur fonds de réserve : DBM pour la fin d'année 2022

Mme Gomez explique qu'il reste des incertitudes financières pour terminer l'année, notamment en ce qui concerne les prix des fluides. Elle ajoute aussi que plusieurs dépenses imprévues ont eu lieu depuis la rentrée afin de mettre l'établissement en vue de la commission de sécurité du 8 octobre. (8000€). De fait, même s'il n'est pas certain que ce soit utile, elle propose un prélèvement permettant à l'établissement d'augmenter sa trésorerie pour la fin d'exercice. Un montant de 20 000€ est soumis au vote.

Vote :

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

La DBM est adoptée.

5. Contrats, Convention et marchés

Mme GOMEZ, gestionnaire, présente la liste des nouveaux contrats ou renouvèlement de l'établissement, sachant que tous les autres contrats sont en cours car pluriannuels.

CONTRATS

- **SUEZ** : révision du contrat de collecte des cartons usagés.

- **ALPES CONTROLE** : contrat obligatoire de suivi des installations de sécurité (électricité, désenfumage, gaz, outils, SSI, ascenseur) : 8000€ TTC / an pour une durée de 4 ans.

CONVENTIONS

- **Convention avec la communauté de communes** du Grésivaudan concernant l'usage de la piscine. Il apparait que cette convention établie en février 2021 n'a jamais été votée en CA (pas d'acte administratif). Par conséquent, l'agent comptable ne peut régler les factures set il convient de régulariser la situation.
- **Convention avec le collège Icare de Goncelin** pour l'accueil d'un élève non francophone (turc) lors des cours de français langue étrangère dispensés au lycée.
- **Convention avec l'Espace 600** pour le partenariat dans le cadre de l'option théâtre.

Vote :

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Chacun des contrats présenté est adopté.

5. Tarifs du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH)

M Bertholet rappelle que les tarifs de demi-pension sont bas dans l'établissement et couvrent difficilement l'ensemble des frais inhérents à la restauration. C'est pourquoi une légère augmentation avait déjà eu lieu l'année dernière. Pour le budget 2023, compte tenu des nombreuses augmentations par ailleurs, il est proposé d'augmenter à nouveau le prix des repas de 5%.
Ceci étant, le mode de calcul des forfaits a été modifié par rapport à l'année dernière afin de le rendre fidèle à la réalité (réduction du nombre de jours facturés). De fait, si l'on regarde l'augmentation réelle sur un forfait ½ pension elle est de l'ordre de 2 %. Ainsi, pour un forfait ½ pension de 5 jours, le montant annuel passera de 600€ à 612€.

Le tarif des repas passera **pour les externes : de 4,02€ à 4,22€**

Vote :

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Les tarifs sont adoptés.

6. Proposition de Budget 2023

19h50 Départ de Mme LAGET (23 présents)
20h15 Départ de Mme CANTE DE JESUS (22 présents)

Mme Gomez présente le projet de budget 2023 en expliquant le calcul du montant de la subvention de fonctionnement Région et l'état des finances du lycée.

Les fonds de roulement ont baissé de manière importante sur l'exercice 2022 du fait de factures d'énergie impayées l'année précédente et d'investissements tout au long de l'année. Pour autant le montant reste tout à fait satisfaisant du point de vue des autorités de contrôle.

S'agissant de la dotation, elle est en augmentation d'environ 17 000€ par rapport à l'année dernière. Au niveau des dépenses, l'inquiétude concernant les prix de l'énergie ne se traduit pas dans le budget dans la mesure où la Région demande aux établissements de prévoir les dépenses de viabilisation à partir des dépenses des 3 années précédentes.

De fait, le budget est relativement simple, très proche de celui de l'année précédentes.

Pour autant, on peut penser que l'établissement aura besoin de dotations complémentaires ou de prélèvements pour payer l'ensemble des factures de viabilisation. Pour information, la région a déjà aidé l'établissement cette année en versant 75 000€ complémentaire en cours d'année.

Au niveau pédagogique, les crédits sont maintenus, aussi bien pour les dépenses courantes que pour les projets et sorties scolaires.

Vote :

Votants : 22	Pour :22	Contre : 0	Abstention : 0

Le budget 2023 est adopté.

20h55 Départ de PLANES (21 présents)

IV QUESTIONS DIVERSES

- **Les futurs travaux de restructuration de l'établissement** : la situation économique conduit la région à repousser de nombreux travaux et il est difficile d'être précis quant à la date de début. En tout état de cause, ces travaux ne pourront pas commencer avant 2024, du fait des procédures d'appel d'offre. Si rien ne change d'ici là, les travaux devraient s'étaler sur un peu plus d'un an, avec l'installation de salles préfabriquées durant la réfection de l'aile Chartreuse et du hall.

- **Les volets roulants dans le bâtiment principal** (cela fait 2 ans qu'ils doivent être remis en place). Ces derniers ont été supprimés en 2020/21 du fait de leur vétusté mais leur changement n'avait manifestement pas été prévu. Nous avons interpellé la région en septembre 2021 et la région a commencé le remplacement par des volets roulants (automne 2022). Plusieurs tranches sont prévues et de nouveaux volets seront changés d'ici le printemps. La priorité a été donné aux logements et aux fenêtres exposées au soleil (RDC du bâtiment). Le changement complet prendra du temps…

- **Le souhait d'un abri pour les vélos là où sont déjà installés les accroche-vélos existants** et demande d'ajout d'autres accroche-vélos. Un stationnement abrité existe déjà au lycée et il est loin de la saturation. Dans le parc des accroches existent déjà et il est possible d'en racheter d'autres. S'agissant de l'abri pour ces vélos, il n'est pas judicieux d'investir alors que des travaux vont prochainement être réalisés. Par contre, il est possible de réaffecter un espace abrité vers les garages, à compter du mois de janvier, car le stockage des cartons va être déplacé.

- **L'éclairage des escaliers extérieurs de l'Annexe le matin tôt (pour les agents) comme le soir** (il fait nuit désormais à 18h et cela est dangereux). La question de l'éclairage la nuit se pose sur l'arrière du bâtiment et les parkings. Ce point a déjà été soulevé lors de l'élaboration du document unique et il est effectivement souhaitable d'améliorer l'éclairage de nuit. La question est aujourd'hui à l'étude (recherche de devis).

- **La possibilité pour les élèves d'accéder à un photocopieur ou imprimante hors CDI**. Il avait été proposé par un donc être abordée lors d'un prochain CVL.
M.LABULLE rappelle que la MDL avait décidé de ne pas s'engager sur ce projet (ayant déjà vécu le précédent). Il en profite également pour rappeler le nouveau projet de « *streetworkout* » engagé et travaillé avec les élèves de cette MDL. Il remercie encore les fédérations de parents d'élèves pour leur grande contribution apportée dans ce projet.

- **L'hommage à Samuel Paty** : cette année la commémoration qui a été faite n'a pas été relayée par tous (pour diverses raisons, faute d'information ou contrainte d'emploi du temps); Serait-il possible de réfléchir à la forme à mettre en place pour instituer un moment solennel pour l'ensemble du lycée pour les années à venir ? M Bertholet répond par l'affirmative en proposant d'aborder la question lors d'un prochain conseil pédagogique ou d'une réunion spécifique entre professeurs.

La séance est levée à 21h10.